



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 08 novembre 2022

Le 08 novembre 2022 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 29 aout 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaients présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Procurations : 0

Absents : 1

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Approbation du procès-verbal du bureau du 18 octobre 2022

Le projet de procès-verbal du bureau du 18 octobre 2022 est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. Roger BREIL est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

ADMINISTRATIF

1. Prolongation des marchés d'assurances d'un an (*soumis à délibération*)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2. Proposition méthodologie PLUI
3. Réforme de la taxe d'aménagement : présentation de deux propositions
4. CLECT, fonctionnement de la commission - propositions
5. Abandon du projet de PAC pour la piscine
6. Compte rendu de la commission assainissement collectif

QUESTIONS DIVERSES

7. Vœux 2023

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

Le Président expose que les marchés d'assurance ont été passés selon une procédure adaptée par un groupement de Commande constitué entre la Communauté de Communes, le CIAS, le SM3V et le SIAEP, dont le coordonnateur est la Communauté de Communes. Les marchés ont été attribués en décembre 2018 pour une durée de 4 ans.

Les marchés arrivent à échéance au 31 décembre 2022, toutefois vu le contexte le Président propose au bureau de prolonger les contrats d'un an. Le montant estimatif des avenants est calculé ci-dessous selon les augmentations prévues avec la compagnie d'assurance :

				<i>estimatif</i>		
RECENSEMENT DES CONTRATS				2022	2023	Avenant 2023
VAL DE GERS	lot n°1	Dommages aux biens	GROUPAMA	3 207,10	3 912,66	+22%
	lot n°2	Responsabilité civile	GROUPAMA	3 265,51	3 983,92	+22%
	lot n°3	Flotte automobile	MAIF	3 053,20	3 175,93	Indice SRA
		Marchandises transportées		120,09	124,92	Indice SRA
	lot n°4	Protection juridique (élus, agents)	GROUPAMA	263,28	292,85	+15,5%
total				9 909,18 €	11 490,28 €	

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la prolongation des lots d'assurance n°1, n°2, n°3 et n°4 détaillés ci-dessus d'une année supplémentaire
- **D'AUTORISER** le président à signer les avenants avec les compagnies d'assurance mentionnées ci-dessus

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Proposition méthodologie PLUI
- Réforme de la taxe d'aménagement : présentation de deux propositions
- CLECT, fonctionnement de la commission - propositions
- Abandon du projet de PAC pour la piscine
- Compte rendu de la commission assainissement collectif

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux 2023

Approuvé le 13 décembre 2022

Le Président
François RIVIERE



Le secrétaire de séance
Roger BREIL

